

Fernand Golenvaux, bourgmestre, espion et prisonnier.

Si la figure de Fernand Golenvaux a souvent été évoquée dans le cadre de la Première Guerre Mondiale, c'est surtout pour son rôle capital en tant que premier échevin aux premiers jours de l'occupation allemande, face aux menaces de destruction de la ville de Namur¹ et à l'exigence par l'occupant d'une contribution de guerre exorbitante. On connaît beaucoup moins les faits relatifs à son arrestation, son procès et sa condamnation en 1916 comme espion², alors qu'il exerce les fonctions maïorales ; son principal biographe, André Dulière³, ne les évoque qu'en quelques lignes. Les petites-filles de Fernand Golenvaux – qu'elles en soient remerciées ! – nous ont donné accès à l'abondante documentation qu'elles conservent sur leur aïeul, ce qui permet de donner à cet épisode de notre histoire un éclairage nouveau. La volumineuse correspondance échangée ensuite pendant sa déportation jette aussi sur l'homme et la vie namuroise un regard original.

Fernand Golenvaux (1866-1931).



Il n'est pas inutile de rappeler brièvement la vie et la carrière de celui dont nous allons évoquer les plus sombres années. Fernand Golenvaux, issu d'une vieille famille namuroise, a épousé Julienne De Mol (1871-1932). Ils ont cinq

enfants : une fille, Hélène, et quatre fils, Jean, Pierre, Albert et Jules.

Docteur en droit diplômé de l'U.C.L., avocat après avoir été stagiaire auprès de Joseph Saintraint, Fernand Golenvaux est aussi industriel : il dirige une société de fournitures en sanitaires et plomberie, et a hérité de la très ancienne entreprise familiale d'ébénisterie. D'abord élu au Conseil provincial en 1894, il est porté au Conseil communal l'année suivante par la victoire du parti catholique et nommé à 29 ans échevin des Travaux publics. Démis à la victoire libérale de 1900, il retrouve son poste en 1906, poursuivant une œuvre importante de transformation urbaine. En janvier 1914, il remplace à la Chambre le député Petit, décédé.

Il est premier échevin lors de l'invasion allemande, et on le voit négocier rudement avec les officiers ennemis ; quand le bourgmestre Procès est démis de ses fonctions, le 27 août 1914, l'occupant le charge des prérogatives maïorales. Gérant efficacement pendant près de deux ans les misères de la guerre, il est arrêté pour espionnage le 13 juin 1916 et condamné à mort par un Conseil de Guerre allemand ; sa peine est cependant commuée et il reste emprisonné jusqu'au dernier jour de la guerre.

1 Cet épisode est évoqué dans l'ouvrage posthume de F. GOLENVAUX, *Les premiers jours de guerre à Namur*, Namur, 1935, de même que dans l'article de É. DELMOTTE publié dans le présent numéro de ces *Cahiers*.

2 Pendant la Grande Guerre, on ne parle pas encore de « résistants » pour désigner ceux qui s'opposent à l'occupation allemande, mais bien d'« espions »,

3 A. DULIERE, *Les Fantômes des rues de Namur*, Namur, 1956, p. 342-352.

Saintraint redevient bourgmestre de 1921 à 1924 et Fernand Golenvaux ne lui succède qu'en 1924 ; il est également réélu à la Chambre jusqu'en 1929, avant de siéger comme sénateur coopté. Grand fumeur, il est prématurément emporté par un cancer de la gorge, le 21 décembre 1931 ; cinq jours plus tard, sur proposition de l'échevin socialiste Ronvaux, le Conseil communal unanime donne le nom de Golenvaux à l'avenue menant de la place d'Armes reconstruite au nouveau pont à lancer sur la Sambre, projet urbanistique qui couronne sa carrière maïorale.

Vie et chute d'un réseau.

La guerre secrète de la Première Guerre est peu connue, malgré son rôle militaire important et le nombre de personnes qu'elle a menées au bagne ou au poteau d'exécution. Très tôt, les services de renseignements alliés se montrent actifs et recrutent dans les régions occupées force agents susceptibles de transmettre des informations sur l'état et les mouvements des troupes ennemies⁴. Le bureau interallié de renseignements est installé à Folkestone, sous le commandement du major anglais Cecil Aylmer-Cameron, qui dispose notamment des données fournies par les agents français et belge. De leur côté, les Allemands s'emploient à démanteler les réseaux, qui tombent les uns après les autres. Un seul traverse la guerre, c'est celui de *la Dame Blanche*, qui se partage la surveillance de tout le territoire belge et échappe aux recherches grâce à son organisation efficace et au respect de règles internes très sévères.

L'activité clandestine touche toute la zone occupée par les armées allemandes et implique donc davantage de Belges que de Français. Parmi les 2725 personnes reconnues comme volontaires attachés à l'armée britannique en France, on compte ainsi 2498 Belges (dont 154 perdirent la vie), pour seulement 224 Français. Nombre de Namurois figurent dans cette liste des personnes citées *for distinguished and gallant services and devotion to duty by Field Marshal Sir Douglas Haig, K.T., G.C.B., G.C.V.O., K.C.I.E., Commander-in-Chief of the British Armies in France*.⁵

4 L. VAN YPERSELE & E. DEBRUYNE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, Labor, 2004.

5 *London Gazette*, suppléments des 1^{er} août, 29 août et 15 septembre 1919. Nous y relevons la longue liste des agents namurois : abbé P. Anceau (Namur), F. Anderlack (Jambes), curé L.O. André (Éghezée), A. Bastrin (Dinant), J. Beaujot (Lustin), M. A. Bedoret et Mme L. Bedoret-Staquet (Namur), S. Brichard (Namur), vicaire M. Cochart (Dinant), Mme J. Colleaux-Frisque (Gembloux), A. Coppin et Mme I. Coppin-Tonglet (Jambes), Z. J. G. Cosme (Namur), A.J. Cosse (†) (Namur), L. Dandois (Namur), A. Daout (Namur), J. M. G. J. Dechamps (Gesves), L. Dejet (Namur), I. Delaives (Lustin), E. Delvigne (Namur), baron A. de Moffart d'Houchenée et comtesse M. de Moffart d'Houchenée de Meeus (†) (Ciney), E. J. L. G. Depas et H. Depas (Namur), A. Depry (Jambes), Mlle M. de Radiguès de Chennevière, Mlle M.A. de Radiguès de Chennevière et marquise D. de Radiguès de Chennevière Minette (Ciney), baron G. de Villenfagne (Dinant), comtesse A. de Villermont (Boussu en Fagne), comtesse B. de Villermont et comtesse F. de Villermont (Leignon), comtesse H. de Villermont (Ermeton sur Biert), comte H. de Villermont (Leignon), M. H. Desieres-Gravet (Namur), abbé A. Dion (Namur), E. Dony et F. Dony (Dinant), A. V. J. Dupont (Namur), J. L. M. M. G. Eloit (Gesves), A.A.A. Emond (Ciney), A. Fischweiler (Namur), L. P. J. G. Grégoire (Noville-les-Bois), C. Happe (Jambes), A. Hayot et Mme A. Hayot-Brichard (Namur), E. Hebette (Namur), Mlle J. M. A. G. A. Henne, Mlle Y. M. G. F. Henne et Mme F. Henne-Merjay (Saint-Servais), G. J. Hers (Namur), M. Istage (Namur), Mlle B. Jamar, M. C. A. Jamar et Mme M. Jamar-Janssen (Namur), C. Jeanmart (Couvin), Mme A. M. F. Jenneret-Marlet (Jambes), G. Lafleur (Jambes), L. F. G. Lecocq (Namur), A. Leroy (Namur), G. Maréchal (Naninne), J. Maréchal (Namur), Mlle G. G. C. Marlet (Jambes), F. J. Massart, G. Massart, J. Massart (†) et Mme A. Massart-Gueben (Floreffe), A. Migrenne et Mme J. Migrenne-Dandois (Namur), J. B. Naniot (Namur), E. Petry (Ciney), vicaire H. Philippot, J. Philippot et Mme C. Philippot-Bosseaux (Saint-Servais), R. E. Raquet (Aublain), A. L. G. Regnier (Saint-Servais), H. P. J. R. Renault (Bois de Villers), A. J. Roger et G. C. J. Roger (Saint-Servais), J. Roisin, L. Roisin et M. Roisin

Deux d'entre eux furent fusillés pour espionnage à Hasselt : Auguste Cosse, chef garde aux Chemins de Fer, de Dorinne, et Jean Massart, de Floreffe, coaccusé et dénonciateur de Fernand Golenvaux. On notera que ce dernier ne figure pas sur cette liste ; il fut cependant décoré de la médaille de guerre anglaise.

Le bourgmestre de Namur est toujours resté discret quant à ses activités clandestines. Il n'a pas laissé de documents à leur sujet, contrairement aux notes relatives aux premiers jours de la guerre, qui ont permis à Georges Pirson de composer un livre de souvenirs posthume. Sur la période de 20 mois qui court de l'invasion à son arrestation, on n'a pas d'autres informations que celles qu'il a lui-même communiquées en séance publique à la Chambre des représentants le 9 avril 1919⁶ et les faits révélés à son procès. Dès août 1914, dit-il, la mission de recueillir des renseignements lui est confiée d'un agent de l'armée belge. Les concours ne lui manquent pas, mais beaucoup de ceux avec qui il est en contact à l'extérieur seront arrêtés, certains même exécutés, tels Collon ou Gilkinet. À Namur même, deux membres de son réseau, les ouvriers des chemins de fer Istace et Naniot, sont arrêtés et condamnés dès 1915, mais ils taisent le nom de leur chef.

Avec le directeur du service de couchage de l'armée, M. Van der Leyden, le bourgmestre dresse l'état exact des troupes ennemies occupant la province. Des Polonais embrigadés dans l'armée allemande fournissent aussi à ce sujet des renseignements précieux. La plus belle réussite du réseau est d'avoir pu dresser le plan des travaux de fortifications établies par l'ennemi dans l'enceinte et la position de Namur. Les gardes et commis du Génie restés en poste, le service des travaux de la Ville de Namur, les Ponts et Chaussées, et jusqu'aux gardes champêtres, régisseurs et gardes particuliers, bien des gens y contribuent à des titres divers. Un homme toutefois joue un rôle clé : c'est Eugène Lombry, adjoint principal du génie, qui connaît à fond la position de Namur, à laquelle il a été longtemps attaché, et contrôle toutes les informations sur le terrain. L'ennemi le surprend en 1915 aux environs du fort de Saint-Héribert, mais comme il n'a aucun papier sur lui, on le relâche. Plus de 25 plans sont dressés, dont un relevé complet de la position. Ils sont transmis au front, souvent sur des microfilms confectionnés par deux amateurs experts en photographie. L'un d'eux est Ernest Delvigne⁷. Ce passionné de photographie, s'est mis à la disposition de Golenvaux pour ses activités de renseignements militaires, après avoir réalisé de précieux clichés des premiers jours de guerre en Namurois. Menacé d'arrestation après la chute du réseau namurois, il quitte la Belgique le 12 octobre 1916 et publie aussitôt un article intitulé « L'affaire Golenvaux » sur le procès de celui-ci⁸. On le voit ensuite en France, où il donne diverses conférences, en Angleterre où il

(Saint-Servais), W. E. D. G. Rolen (Saint-Servais), L. Sana (Jambes), A. H. Schepkens (Gembloux), C. Simon (†) (Namur), A. Sorée (Profondeville), A. F. Toussaint (Jambes), C. Van Der Linden (Namur), A. R. L. Verbeken et L. A. G. Verbeken (Saint-Servais).

6 Chambre des Représentants, *Annales parlementaires*, Séances du mercredi 9 avril 1919, p. 741,

7 M.-C. CLAES, *L'étrange itinéraire d'Ernest Delvigne, intrépide photographe amateur namurois*, dans E. BODART, M.-C. CLAES et A. TIXHON (éds), *Namur à l'heure allemande*, Namur, 2010, p. 67-83,

8 La coupure de presse conservée par la famille ne porte malheureusement ni la date ni le nom du journal. L'article a manifestement été écrit entre le 6 et le 20 novembre 1916 et a probablement été publié dans *L'indépendance belge*.

rejoint en mai 1917 un autre Namurois, le baron Joseph de Dorlodot, qui a fondé à Folkestone un bureau privé pour favoriser les échanges entre les soldats belges au front et leur famille en pays occupés ; en Hollande aussi, où il mène diverses activités secrètes. Comme Golenvaux, Delvigne est toujours resté discret sur son activité clandestine, qui lui valut de la part de l'Angleterre les plus distingués témoignages de gratitude ; son frère Paul, arrêté en 1916, fut condamné pour espionnage à huit ans de prison.

Dans les activités d'espionnage, les passeurs de courrier vers la Hollande, courent des risques énormes. L'un d'eux, le maréchal des logis chef de gendarmerie Hennuy, est le premier arrêté et condamné à mort. Une nouvelle filière est mise en place en septembre 1915 sous la direction d'un commis du génie, le Namurois Jean Massart. Il fonctionne de longs mois, en lien avec le réseau liégeois de Léon Gilkinet, qui surveille spécialement des convois militaires allemands et expédie ses informations par le Limbourg. Gilkinet est arrêté en avril 1916 et fusillé en juin sans avoir parlé. Les renseignements du groupe namurois passent alors par Bruxelles et le réseau Buyl ; le procès qui aura bientôt lieu à Hasselt sera d'ailleurs celui de ce réseau et de ses ramifications.

Le service de renseignements dirigé par Adolphe Buyl⁹ a été fondé par l'ingénieur gantois Ferdinand Lenoir, chef de division aux Chemins de Fer, fusillé à Gand en mars 1915. Un autre cheminot, le chef-garde Arthur Dubois, a pris sa relève et réorganisé le service dans tout le pays, faisant passer plusieurs fois par semaine des porteurs en Hollande ; les renseignements parviennent ainsi aux services français ou anglais, mais surtout au service belge de renseignements à Folkestone, d'où le commandant Vertommen organise le passage des courriers. Massart est mis en contact avec le réseau Buyl. Dubois lui envoie d'abord un de ses agents, Philippart : les deux hommes se reconnaissent à la gare grâce à deux journaux portés croisés en main. Philippart présente ensuite Massart à Dubois à la brasserie du « Jeune Canari ». Le réseau namurois trouve ainsi une nouvelle voie pour acheminer ses renseignements. Malheureusement, la collaboration ne durera guère : les Allemands saisissent un des plis et découvrent l'un des principaux intermédiaires, Henri Kusters, qui fait fonction de bourgmestre à Reckheim. Arrêté, celui-ci est martyrisé pendant des semaines. Il ne parle pas, mais les Allemands découvrent également l'existence des services de Namur et de Liège, le premier dirigé par Fernand Golenvaux, le second par Célestin Wauters, négociant en quincaillerie. Ces deux réseaux ne dépendent pas de Buyl, mais passent par Dubois et Kusters pour la transmission de leurs documents. Arthur Dubois, qui a été suivi, est mis sous les verrous le jeudi 1^{er} juin 1916, avant plusieurs de ses compagnons. En tout, 62 personnes vont être arrêtées, avant d'être toutes internées et jugées à Hasselt.

Le bourgmestre Golenvaux sait qu'une grave la menace pèse sur lui. Début mai, il apprend que son nom a été cité dans un procès pour espionnage, celui de Collon. C'est le malheureux Lefebvre, télégraphiste de La Louvière, qui l'en a informé depuis sa cellule, avant d'être à son tour fusillé le 6 juin. Que faire ?

9 Adolphe Buyl (1862-1932), originaire de Flandre occidentale, devint enseignant à Bruxelles, où il mena une carrière politique, échevin puis bourgmestre d'Ixelles. Parallèlement, il fut député de l'arrondissement Furnes – Dixmude – Ostende de 1900 à 1929. Libéral, anti-clérical et flamingant en politique, il dirigea un important réseau d'espionnage. Une avenue d'Ixelles et une rue d'Ostende portent son nom.

Fuir ? Rester en place. Il choisit de rester, mais tous les documents compromettants du réseau namurois sont détruits ou mis en lieu sûr. Cependant, le danger se rapproche : Massart est arrêté à son tour le 8 juin. Sous la torture, il lâche les noms de tous membres du réseau namurois, dont celui du bourgmestre de Namur. Le samedi 10 juin à l'aube, les Allemands perquisitionnent en vain au domicile de celui-ci, 13 rue Lucien Namèche, mais le laissent en liberté après une matinée de vain interrogatoire. C'est ici que le Golenvaux semble avoir bénéficié de la protection du baron von Hirschberg¹⁰, gouverneur militaire de la province de Namur : dans son interrogatoire de Camille Joset, l'auditeur Wunderlich affirmera, comme on verra, que le gouverneur Hirschberger (sic) de Namur, s'était opposé à l'arrestation de M. Golenvaux et avait entravé l'enquête autant qu'il avait pu. Trois jours plus tard cependant, le 13 peu après midi, le principal suspect namurois est arrêté et mis au secret. Quelques minutes auparavant, Delvigne l'a croisé, et il témoigne : *À midi je le rencontrais redingote impeccable, droit, la tête haute, le regard malicieux sous le lorgnon : il me fit un petit salut amical ; je remarquais qu'il était pâle.* Mengeot est également arrêté, tout comme Lombry, caché à Charleroi, et la femme de celui-ci, qui mourra en prison au bout de quelques semaines.

Fernand Golenvaux est immédiatement transféré et mis au secret à la prison de Hasselt. Il témoigne :

D'abord je fus mis au secret le plus absolu, sans un livre ni un journal. Je les entendais venir de temps en temps soulever le petit judas de ma porte et dire « Nochnicht ! » (Pas encore !) Je n'étais sans doute pas à point ; je ne le fus jamais, car la rage me soutenait.

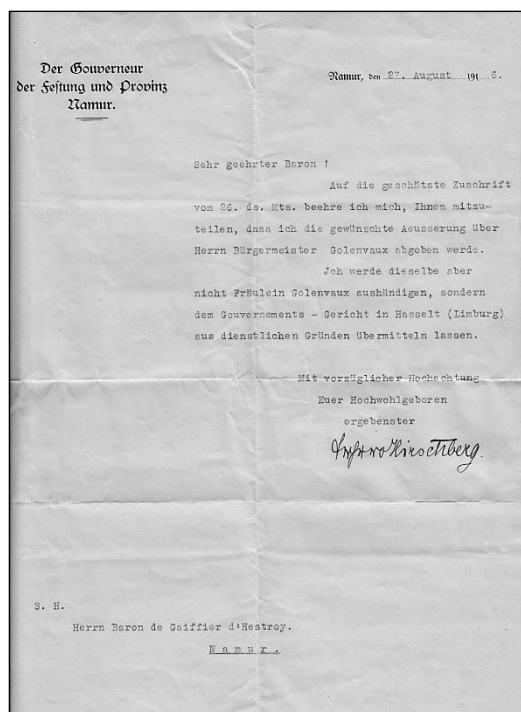
Cela dura ainsi cinquante jours avant que je subisse mon premier interrogatoire. Je me hâte de dire que le dévouement me suivait partout. Un surveillant belge de la prison de Hasselt, le brave Venkens, père de huit enfants, risquait sa vie en se glissant dans les greniers de la prison pour venir converser avec moi par la bouche d'aérage du plafond d'où tombaient les billets et vers laquelle j'envoyais par une ficelle descendue des messages aux miens.

Puis vinrent les interrogatoires pleins d'astuce, les confrontations inattendues, les menaces, les promesses. Je niais tout, même l'évidence, et cela les démontait. Si bien qu'ils me laissèrent quand je leur eus déclaré : « Si vous pensez me faire dire ce que je ne veux pas dire, vous perdez voire temps. » Une longue pratique du barreau m'avait mis en garde contre des malices cousues de fil blanc.

Ce témoignage n'est pas tout à fait exact : la correspondance familiale prouve qu'au plus tard le 1^{er} juillet, le prisonnier a reçu la visite de sa femme. Le 4 juillet, celle-ci le rassure sur sa santé, qui est très fragile. Hélène, sa fille, qui a pris une chambre à l'hôtel du Nord à Hasselt, fait de même ; elle tente en vain d'obtenir à son tour une visite et l'informe des efforts scolaires de ses frères : *les garçons font leur possible pour te garder de beaux bulletins*, écrit-elle. Quant à la vieille tante du Moulin à Vent, on lui a fait croire que son neveu est allé traiter une affaire de la ville avec les Allemands. Les jours suivants, les quatre fils écrivent à leur tour : Jean, Pierre, Albert et Jules inaugurent une très abondante correspondance qui va soutenir leur père jusqu'à la fin de la guerre. Il y est question de leur vie scolaire ou

10 Le lieutenant-général baron Carl Freiherr von Hirschberg (1855-1927), fut établi comme « Gouverneur der Festung und Provinz Namur » (gouverneur de la place et de la province de Namur) dès le 25 août 1914. Le lieutenant-général Köhl lui succéda peu après les événements relatés ici.

estudiantine, du quotidien, du détail de la santé de chacun. La censure veille : chaque courrier est contrôlé et estampillé. Tout au plus apprendra-t-on qu'il y a eu à la citadelle, durant la nuit du 7 au 8 août, une très forte explosion suivie d'un incendie, qui a causé des dégâts rue des moulins et rue des Brasseurs.



Hélène s'active à la défense de son père. Elle demande au baron de Gaiffier d'Hestroy¹¹ d'obtenir de von Hirschberg qu'il témoigne en sa faveur. Golenvaux a toujours entretenu de bonnes relations avec celui qui était allé jusqu'à faire son éloge devant ses troupes le 25 août 1915, anniversaire de la prise de Namur, l'appelant « le meilleur des bourgmestres ». Dans une lettre datée du 27 août (reproduite ci-contre), le gouverneur allemand confirme qu'il émettra l'avis demandé, mais précise : *Je ne le remettrai pas toutefois à Mademoiselle Golenvaux, mais le ferai parvenir, pour des motifs de service, au tribunal du gouvernement à Hasselt (Limbourg)*. L'avis rend hommage à la constance et parfaite correction du prisonnier.

À l'hôtel de ville, installé rue de Bruxelles dans les anciennes maisons du bourgmestre Lemaître et du pharmacien Chisogne, on se réorganise. Jules Hamoir reprend la charge de bourgmestre faisant fonction – il l'exercera jusqu'au 20 janvier 1917, date de la réhabilitation d'Arthur Procès –, et un quatrième échevin, M. Delaunois est choisi, qui siège au côté de Lecocq et Meldert.

Le procès.

La narration du procès qui va suivre repose sur quelques documents originaux, mais surtout sur deux exposés plus construits : d'une part le texte inédit d'une conférence non datée intitulée « Une cause célèbre, l'affaire Golenvaux », conférence donnée par Me Georges Vaes, avocat au procès ; d'autre part, les comptes-rendus des séances de la Chambre des représentants des 3 et 9 avril 1919 consacrées aux victimes de guerre, où les députés Adolphe Buyl et Fernand Golenvaux évoquèrent longuement l'activité de leurs réseaux et ses conséquences dramatiques. Me Vaes, du barreau d'Anvers, donne un témoignage vivant du procès, même s'il semble s'y attribuer un rôle plus important qu'il ne

11 Député permanent, le baron de Gaiffier d'Hestroy assura le fonctionnement de l'administration provinciale, installée dans les locaux de l'École de Bienfaisance, rue de Fer, le Gouvernement provincial ayant été réquisitionné par l'occupant.

fut, car le bourgmestre de Namur ne le cite même pas dans la liste des avocats auxquels il rend hommage.

Le procès de Hasselt s'ouvre dans une période de répression à outrance. Le 23 septembre 1915 s'est en effet ouverte une dramatique série d'exécutions pour espionnage : dix-huit personnes ont été fusillées au Tir national à Bruxelles, dont Édith Cavell et Philippe Baucq (12 octobre 1915), suivis de Gabrielle Petit (1^{er} avril 1916). À Mons, l'affaire Roels a abouti à sept exécutions, tandis que quatre résistants étaient fusillés à Charleroi et cinq à Liège.

La juridiction compétente pour juger de crimes de guerre comme l'espionnage est le Conseil de Guerre de campagne (*Feldgericht*). L'auditeur militaire y joue un rôle majeur : il mène l'instruction, dirige de fait les débats avec le président, requiert et participe au délibéré. À Hasselt, l'auditeur en campagne est un avocat de Berlin du nom de Wunderlich. C'est un homme scrupuleux : il instruit son dossier à fond et n'hésite pas à se rendre à Gross-Strehlitz (aujourd'hui Strzelce Opolskie en Pologne), soit un trajet de 2200 kilomètres en train, pour interroger Camille Joset¹² et chercher des preuves, vainement d'ailleurs, contre l'accusé Golenvaux. Dans les notes gardées de cette entrevue, et transmises au bourgmestre namurois bien après la guerre (voir annexe 2), Joset laisse de l'auditeur un portrait peu flatteur : sous un air trompeur d'insignifiance, il lui paraît surtout imbu de sa personne. L'avocat Vaes est plus positif : *C'était un gaillard remarquablement intelligent, qui parlait bien le français et avait même appris le flamand. Wunderlich avait été plusieurs fois en rapport avec le barreau belge et avait fait preuve d'idées plus larges que la plupart de ses collègues. Il fit savoir à Maître Bonnevie que la veille des débats, il nous serait permis, chose unique dans les annales judiciaires de l'occupation, de voir*



nos clients seuls en prison et de conférer avec eux aussi longtemps que cela nous conviendrait. Le sens de la mesure de l'auditeur Wunderlich est en tout cas confirmé par la relative clémence de ses réquisitoires et des peines auxquelles ils aboutiront ; le procès suivant mené à Hasselt, cette fois sans lui, sera autrement plus cruel.

Une dizaine d'avocats menés par Me Victor Bonnevie¹³ (ci-contre) se sont chargés de la défense. Ils installent leur quartier général à l'Hôtel du Nord, devant la gare. L'endroit n'a rien d'un palace : *pension en temps de guerre à 10 Frs. par jour, mais ni électricité, ni ascenseur ni bain*, précise Vaes. Ils se partagent les accusés, et le bourgmestre de Namur est pris en charge

12 Mathieu François Camille Joset, appelé Camille Joset (1879-1958) est un héros de la résistance des deux guerres. Emprisonné de 1915 à 1918, il est nommé ensuite Haut commissaire royal pour la reconstruction de la province de Luxembourg ; il est aussi rédacteur en chef et directeur de l'Avenir du Luxembourg. Pendant la Seconde Guerre, il est agent du renseignement britannique, membre puis chef du directoire national du Mouvement national belge, et rédacteur de *La Voix des Belges*. Arrêté par la Gestapo en avril 1942, il restera trois années prisonnier, période durant laquelle il perdra l'usage de ses jambes.

13 Victor Bonnevie (1849-1920), avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, fonda dès le début de la guerre, le « Comité de défense gratuite des Belges devant les juridictions allemandes », auquel nombre d'avocats, et non des moindres, prêtèrent leur concours. Il joua un rôle majeur dans la défense des patriotes poursuivis par l'occupant et publia au lendemain de la guerre un ouvrage sur le sujet (*La défense des Belges devant les tribunaux de guerre allemands*, Bruxelles, 1919).

par deux ténors du barreau, Bonnevie et Braffort¹⁴. Il n'est prévenu de sa comparution que la veille du procès. Il peut voir son avocat Me Bonnevie, qui n'a pas encore eu accès au dossier

Les Allemands ont à Hasselt le sentiment qu'ils tiennent enfin « la grande affaire », tant par le nombre des inculpés que par leur qualité : deux bourgmestres sont en effet sur le banc, Henri Kusters faisant fonction à Rekkem, et surtout le Namurois Fernand Golenvaux. Le second aura d'ailleurs plus de chance que le premier. Le procès va durer neuf jours, de huit heures du matin à sept heures du soir, avec une interruption d'une heure et demie à midi. Il se tient dans la grande salle des concerts de Sainte-Cécile, qui a été réquisitionnée, et qui se situe sur une place tranquille et arborée. Les accès en sont barricadés, les rues sont barrées et occupées par des piquets de cavalerie. Le conseil de guerre est placé sur l'estrade ; avec les juges suppléants, il forme un collège de sept magistrats. Un major de cavalerie le préside, officier décoré de la croix de fer de première classe que Vaes décrit comme *un hobereau westphalien à la physionomie d'ailleurs intelligente*. Soixante-deux accusés leur font face, portant chacun au cou une pancarte munie d'un grand numéro d'ordre et séparés l'un de l'autre par deux soldats. L'auditeur Wunderlich annonce la plus grande affaire d'espionnage de toute la guerre, une vaste filière étendant ses ramifications dans toute la Belgique pour transmettre ses renseignements d'une rive à l'autre du canal jusqu'à Maastricht. Devant lui, on trouve des hommes de toutes classes sociales, mais dans l'ensemble plutôt modestes : des employés des Chemins de Fer, un marchand de friture, plusieurs prêtres, des professeurs de piano. L'avocat, député et bourgmestre namurois détonne un peu. Il narrera ainsi devant la Chambre des Représentants les neuf jours du procès :

L'auditeur Wunderlich commença son rôle souverain d'interrogateur insinuant et retors, jouant de la sévérité avec les faibles, de la bonhomie avec les forts. Hélas ! la police avait bien rempli son rôle et les aveux n'avaient cessé de pleuvoir.

Je fus interrogé le dernier, pendant trois heures, et j'eus l'honneur – dû sans doute à mes dénégations – d'avoir seul quelques témoins questionnés sur mon cas.

L'instruction à l'audience se borna donc à un exposé de l'affaire par l'accusateur et à une série d'interrogatoires d'inculpés, qui durèrent sept journées. Le huitième jour fut consacré au réquisitoire. Le neuvième jusqu'à 10 heures du soir aux plaidoiries.

Il faut ici, que de notre Chambre belge, s'élève une acclamation unanime en l'honneur de ces admirables avocats, champions de la justice et du droit, dont le dévouement pleinement désintéressé vint secourir et reconforter les pauvres victimes de l'inquisition prussienne. Je les vis là, pendant ces longues journées, se partageant les défenses et prodiguant leurs patriotiques efforts pour parer les coups de l'ennemi et sauver les têtes qui pouvaient encore être sauvées.

Quelle admirable phalange que celle-là : Mes Bonnevie et Louis Braffort, qui me firent l'honneur de défendre ma cause, avec un talent, une émotion et un dévouement que je

14 Louis Braffort (1886-1944), jeune et brillant avocat, avait étudié l'allemand à Bonn ; il participa au procès d'Édith Cavell. Pénaliste de renom, il fonda l'École de Criminologie de l'UCL. Bâtonnier du barreau de Bruxelles en 1939, il s'opposa de nouveau avec force pendant toute la guerre aux édits de l'occupant. Il fut assassiné par les rexistes quelques jours avant la libération de Bruxelles.

n'oublierai jamais, Alexandre Braun¹⁵, Unès, Dorff, Meganck, Humblet, Parent, Todtschein, Stellingwerff, Bellefroid. Ce n'est pas la seule reconnaissance des bénéficiaires de leur zèle qui doit s'élever, c'est celle du pays tout entier qu'ils ont honoré et grandi aux yeux de tous en combattant, eux aussi, sans peur et sans reproche pour la patrie contre l'oppresseur.

Soixante des accusés sont en aveux. Les faits sont donc avérés, et l'état-major allemand a confirmé la validité des renseignements fournis et leur grande utilité pour l'ennemi. Deux hommes seulement plaident non coupable, dont Fernand Golenvaux. Avocat rompu à la tactique des prétoires, il pense sans doute que nier les faits est la meilleure tactique en l'absence de preuves formelles. Cela lui évite aussi d'être amené à dénoncer des complices : les Allemands ont en effet fait preuve d'une efficace cruauté pour amener les aveux d'autres accusés et élargir leur coup de filet. Les jours se succèdent, consacrés à l'enquête d'audience. Les accusés refusent généralement d'exposer les complices. Certains moments sont plus émouvants, tel l'interrogatoire d'un garçon de quinze ans.

On arrive au groupe de Namur. Parmi les accusés, il y a le numéro 52, Fernand Golenvaux. Curieusement son nom n'a pas encore été prononcé une seule fois jusque-là dans les débats. Vaes y voit une tactique de Wunderlich : *Il fallait acculer le grand coupable, le forcer dans ses positions, l'étouffer dans un enchevêtrement tel de preuves, présenter l'affaire comme une immense construction dans laquelle il n'y avait pas une fissure, rendre la dénégation impossible ou en tout cas inutile et justifier de manière éclatante une condamnation à mort. La manœuvre, il faut le reconnaître, était de grande allure.* L'avocat décrit l'accusé : *Nous le voyons au fond de la salle ; de ma place, je l'aperçois dans une même trajectoire qui me montre la tête de Kusters et de Dubois. Il a cinquante ans, il en paraît soixante, il est amaigri, il a le teint jaune, la chevelure grisonnante, une barbiche, une physionomie à la Henri IV mais émaciée, épuisée. D'un mouvement nerveux et incessant, il tord sa barbiche et suit attentivement les débats. Il sent venir l'orage, il s'apprête à un duel qui va durer deux jours entiers.*

Un homme surtout charge Golenvaux, c'est son coaccusé Jean Massart, ancien sergent et commis du Génie. Il accumule les précisions. Le bourgmestre, dit-il, portait dans l'espionnage le n°25/127. En mai 1916, il lui a remis des plis, des renseignements, les plans complets de la toute la position fortifiée, avec les hangars d'aviation et l'emplacement des canons anti-aériens. Golenvaux, précise-t-il, les obtenait d'un homme des ponts et de chaussées, un nommé Lombry mystérieusement disparu à l'arrestation du bourgmestre. Mme Massart, également au banc des accusés, précise dans quel salon celui-ci l'a reçue, elle dit même qu'elle a rencontré ses fils, dont elle précise l'âge.

Deux autres témoins sont interrogés. Le premier est un nommé Lambert, qui a été condamné à mort puis gracié dans l'affaire Roels, à Mons, le 1^{er} mars 1916 ; il se serait vanté d'avoir échappé au peloton parce que l'on avait encore besoin de lui dans une autre affaire. Me Braffort demande à l'auditeur quand il a été gracié : ce n'est que le 7 août. Ainsi donc, on se fierait au témoignage d'un homme qui a vécu cinq mois et sept jours sous la menace d'une exécution et n'a sauvé sa tête qu'en vendant ses frères ? Selon Vaes, Lambert *n'est plus qu'une loque humaine, il ne*

15 Alexandre Braun (1847-1935), qui étudia à Liège et en Allemagne, fut aussi un des principaux défenseurs des Belges poursuivis en conseil de guerre. Bâtonnier en 1893, sénateur catholique en 1900, il était avocat de la légation allemande, avec laquelle il rompit au lendemain de l'invasion.

répond qu'en hésitant. Le second témoin est le gendarme Henry. Golenvaux a affirmé ne pas connaître celui-ci, mais le témoin le salue d'un éloquent « Bonjour, monsieur le bourgmestre ! » On fait même parler les morts, le Liégeois Gilkinet et Collon, qui ont tous deux été fusillés ; il est prouvé que ce dernier a été en possession des plans de la place de Namur.

Face à Massart, le principal témoin à charge, le bourgmestre répond avec une présence d'esprit qualifiée d'admirable par son défenseur : *Je connaissais cet homme, mais ignorais pourquoi il venait ici et je n'ai pas voulu, en le reconnaissant, lui faire le moindre tort... Et l'explication, la voici : cet homme était le courtier du Gouvernement belge. Je lui ai remis des rapports, mais il ne s'agissait pas d'espionnage. J'ai rendu compte de la situation économique de Namur, de la capitulation de la ville, ce n'était pas un crime, j'ai simplement tenu mon gouvernement au courant.* On chercherait en vain la trace d'un reproche de Fernand Golenvaux à l'encontre de son complice – lequel sera fusillé – ou de sa femme : il sait sans doute qu'ils n'ont parlé qu'à toute extrémité. Il se félicite par contre de sa propre habileté au cours de la procédure : *Par quels prodiges de présence d'esprit et de sang-froid suis-je parvenu, à coups d'incidents violents, à faire dévier le débat sous les yeux d'un ministère public retors et d'une police astucieuse aux aguets, je me le demande encore, dira-t-il.*

Après sept jours d'audience, vient le réquisitoire. Pendant cinq heures, l'auditeur met en exergue l'importance et l'efficacité du réseau. Selon le droit allemand, rappelle-t-il, le crime d'espionnage et sa tentative sont punis de mort, même pour ses nationaux, et cette peine, tous les accusés l'ont méritée. *Je leur adresse, dit-il, le salut de Bismarck : Hut ab bis zum Schaffot* (Chapeau bas jusqu'à l'échafaud). Wunderlich s'en prend spécialement aux prêtres et à l'accusé Golenvaux, qu'il accuse d'avoir abusé de la confiance allemande en obtenant et transmettant des renseignements de la plus haute importance. Il requiert finalement 35 peines de mort et 13 peines de 10 à 15 ans de travaux forcés. Il s'adresse en ces termes au tribunal : *Soyez sans faiblesse ! Vous remplissez au même titre que nos frères en campagne un service militaire. À vous de protéger nos frères contre les intrigues lâches et ténébreuses que nous révèle cette affaire.* Le réquisitoire se conclut par une tonnante citation latine : *Caveant consules, ne quid detrimenti respublica capiat.* (Que les consuls prennent garde, afin que la république n'éprouve aucun dommage.) Cette citation laisse les avocats perplexes. Le soir, ils consultent les pages roses du dictionnaire et apprennent que la formule était utilisée par le sénat romain, dans les moments de crise, pour accorder aux consuls les pleins pouvoirs. Ils auront beau jeu, le lendemain, de vitupérer sur son caractère déplacé, tout contraire à l'esprit d'une justice équitable...

Une seule journée est réservée pour les plaidoiries, ce qui est très peu relativement au nombre d'accusés. Sur le fond, les avocats plaident le fait qu'on ne peut assimiler les habitants de territoires occupés à des nationaux allemands, de même que la contrainte morale invincible devant une la guerre horrible frappant leur pays. En ce qui concerne Fernand Golenvaux, Me Braffort, en allemand, et Me Bonnevie, en français, plaident tous deux l'insuffisance des preuves.

Le surlendemain, 16 septembre, le verdict est rendu. Dix-sept peines de mort, celle de treize hommes et quatre femmes, sont prononcées. Par rapport aux 35 requises, c'est objectivement peu, vu le contexte et la gravité des faits. Dans la

liste, inévitablement, on trouve Golenvaux et Massart, mais aussi les abbés Burlet et De Rycki. Deux autres membres du réseau namurois, les cheminots Dassonville, machiniste, et Bisle, chauffeur, sont respectivement condamnés à quinze et douze années de travaux forcés.

Grâces et exécutions.

Selon Delvigne, le verdict agite moins Fernand Golenvaux que ses administrés : *Enfin le dimanche 24 septembre au soir, la nouvelle parvint : M. Golenvaux est condamné à mort avec 16 accomplices* (sic). *Namur fut atterrée, une communion de sympathie ardente s'élevait autour de notre premier magistrat, que la nouvelle de sa condamnation avait laissé complètement calme ; il avait reçu la « nouvelle » dans sa cellule la veille au soir alors qu'il était occupé à faire des « patiences » aux cartes, avait parfaitement dormi 9 heures comme d'ordinaire, et avait passé toute la journée du lendemain avec sa femme, causant aussi paisiblement et même joyeusement, que s'il avait été chez lui.* Le condamné confirme son calme, mais fait part de son émotion : *Quand l'auditeur vint m'annoncer ma condamnation, je restai ferme. Vous parlerai-je des entrevues émouvantes du lendemain, quand mon brave défenseur vint me serrer dans ses bras, quand je me trouvai en présence de ma femme et de mes cinq enfants ?*

Immédiatement, poursuit Delvigne, une pétition fut organisée, ou plutôt jaillit spontanément des sympathies publiques : en un jour, Namur donna 6,000 signatures. Les députés belges demandèrent unanimement la grâce du condamné, l'épiscopat, le roi d'Espagne, le Pape agirent de leur côté. Von Bissing¹⁶ fut acculé : l'exécution fut devenu (sic) *devant l'histoire un assassinat.* Dans le rapport sur l'état de la ville qu'il compose à Folkestone¹⁷, il décrit ces jours dramatiques en des termes fort semblables. Des recours en grâce sont en effet introduits, appuyés par le marquis de Villalobar¹⁸, M. Van Vollenhove¹⁹ et le nonce apostolique²⁰. Le cardinal Mercier demande aussi verbalement à von Bissing la grâce des condamnés.

Fernand Golenvaux rédige donc la lettre suivante :

À son excellence le Général baron von Bissing,

Excellence,

J'ai l'honneur de venir vous prier de vouloir bien commuer la peine de mort, à laquelle je viens d'être condamné par le tribunal de guerre de Hasselt.

16 Le général baron Moritz Ferdinand von Bissing (1844-1917) retraité en 1908 et rappelé au service actif comme commandant du VII^e Corps militaire, fut gouverneur militaire de la Belgique du 24 novembre 1914 jusqu'à sa mort, le 18 avril 1917. Il est connu pour avoir signé l'arrêt de mort d'Edith Cavell, mais surtout, le 21 mars 1917, un arrêté de séparation administrative de la Belgique entre la Flandre et la Wallonie.

17 O. MARECHAL et A. FALISE, *Regards sur Namur en 1916. Namur occupée, d'après le carnet d'Ernest Delvigne, Le Guetteur wallon*, 77, 2001, p. 116-1247 et 78, 2002, p. 12-17.

18 Rodrigo de Saavedra y Vinet, marquis de Villalobar et de Guimarey (1864-1926), était le représentant diplomatique d'Espagne en Belgique. En tant que ressortissant d'un pays neutre, il œuvra à atténuer les souffrances de la population belge sous le régime d'occupation. Une avenue à Woluwe-Saint-Pierre rappelle sa mémoire, ainsi qu'une statue au domaine de Val-Duchesse, où il organisa une fameuse garden party au profit des orphelins de guerre belges et français le 8 septembre 1917.

19 Maurits Van Vollenhove (1882-1976), ministre de la reine des Pays-Bas à Bruxelles de 1914 à 1917, remplit le même rôle et anima un comité hispano-néerlandais pour la protection du ravitaillement en Belgique et dans le nord de la France, avant de poursuivre sa carrière diplomatique en Espagne,

20 Il s'agissait alors de Mgr Achille Locatelli (1856-1935), jusque-là évêque titulaire de Thessalonique, et entré en poste depuis le 8 juillet 1916 seulement comme nonce en Belgique et internonce au Luxembourg et aux Pays-Bas.

J'ai toujours nié énergiquement toute participation quelconque à l'espionnage.

On a relevé, contre moi, les déclarations d'un coaccusé : Massart. Pareilles déclarations, ne présentant aucune des garanties du témoignage, ne sont jamais admises comme une preuve en justice. Elles ne peuvent même être aucunement considérées quand, comme c'est le cas ici, l'accusé a intérêt à charger son coaccusé, pour diminuer sa responsabilité, et qu'il y a, en outre, sur plusieurs points importants, été convaincu de mensonge. Les déclarations d'autre coaccusés devraient être rejetées pour les mêmes motifs ; mais aucune ne contient, à ma charge, un fait d'espionnage.

J'ai reconnu avoir reçu, à trois reprises, Hennuy, courrier du gouvernement, à qui j'ai remis des rapports contenant des explications sur ma situation de bourgmestre et sur les conditions dans lesquelles se trouvait la ville de Namur au point de vue ressource et alimentation. Hennuy déclare qu'il a cru que mes plis contenaient des rapports de député à gouvernement.

Mais dans tous les cas de condamnation à mort, on a toujours le flagrant délit, les pièces convaincantes ou l'aveu : on ne peut, en effet, prononcer une condamnation irrémédiable, sans avoir la certitude de la culpabilité.

Je puis donc dire que j'ai été condamné, contrairement aux règles admises, partout et toujours, en matière de preuve en justice.

Dès le début de l'occupation de Namur, j'ai, sur l'ordre du gouverneur de la place, accepté les fonctions de bourgmestre, que la loi belge m'obligeait, d'ailleurs, à remplir, en la qualité de premier échevin.

Pendant près de deux années, je me suis donné, tout entier, à la chose publique. J'ai eu à traiter les questions les plus graves et les plus délicates. Je l'ai toujours fait, dans l'intérêt de la ville, et à la pleine satisfaction de l'autorité allemande.

Le gouverneur de Namur l'a déclaré dans une attestation qu'il a fait parvenir au tribunal de campagne : il y rend hommage à ma constance et parfaite correction.

Le 25 août 1915, anniversaire de la prise de Namur, il a, devant les troupes, fait mon éloge, et il m'a appelé « le meilleur des bourgmestres ».

Pendant ces deux années, je me suis fait tout à tous, recevant, de mon lever à mon coucher, tous ceux qui se présentaient à l'hôtel de ville où chez moi : j'ai, certainement, reçu plus de 15.000 visites. Est-il raisonnable d'en incriminer l'une ou l'autre dont je n'ai pas même toujours conservé le souvenir, parce qu'elle aurait été faite par quelqu'un qui faisait ou a fait depuis de l'espionnage alors qu'il s'était présenté, à moi, pour avoir un secours ou du travail ?

Après ces deux années de labeur et d'incessante fatigue, ma santé est altérée, et mes intérêts personnels, auquel je n'ai pu donner le temps nécessaire, se trouvent compromis.

J'ai 50 ans ; j'ai une femme et cinq enfants : une fille de 20 ans, quatre garçons dont l'aîné va avoir 18 ans !

J'ai confiance, Excellence, que je n'aurai pas fait, en vain, appel à votre justice et à votre clémence ! Daignez, Excellence, agréer l'expression de ma haute considération.

Golenvaux

Prison de Hasselt, ce 18 septembre 1916.

La décision se fait attendre du 17 septembre au 3 novembre : treize recours aboutissent alors à une commutation de la peine aux travaux forcés à perpétuité. Le condamné envoie le jour même une carte postale à sa femme :

Ma chère femme,

On vient de venir me signifier officiellement que ma peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Ma santé est toujours excellente. J'espère recevoir votre visite à tous au plus tôt avant mon départ. Mille baisers à tous de tout mon cœur et merci à tous ceux qui se sont intéressés à moi.

Hasselt 3 novembre 1916 (sign.) Fernand

Seuls quatre condamnés finiront devant le peloton d'exécution : Henri Kusters, Célestin Wauters, Jean Massart et Arthur Dubois. Les quatre hommes sont placés en cellule spéciale dès huit heures du soir. Deux sont fusillés dès le lendemain, mais les Allemands joueront odieusement avec les nerfs des deux autres, pendant deux semaines encore, pour tirer d'eux d'autres renseignements, spécialement le nom du chef du réseau.

En prison, Golenvaux entretient une correspondance soutenue. Il traite de ses affaires financières, correspond avec l'évêque de Namur, Mgr Heylen, qui le rassure sur le moral des siens et assure prier pour lui tous les jours. Le 5 novembre, il écrit à sa femme : *Salut à tous, le jour de mes cinquante ans ! Je vous attends avec impatience. Depuis la commutation de peine, il n'est plus besoin d'autorisation spéciale pour me voir.* Si les condamnés aux travaux forcés partent pour l'Allemagne, il est quant à lui d'abord transféré le 8 novembre à la prison de Namur, pour répondre de divers actes illégaux de protection de ses compatriotes, commis dans ses fonctions maïorales. Retenu quatorze heures en gare de Liège, il croise des trains emplis de Belges emmenés en déportation, dont il note l'exaltation patriotique : *Ils encombraient les fenêtres et les portières, agitaient leurs chapeaux, chantaient des Brabançons éperdues, criaient à plein cœur : « Vive la Belgique ! À bas les Boches ! »* À Namur, il sera condamné le 13 décembre à une nouvelle peine d'un an de prison, commuée en six mois de prison et 500 marks d'amende (ou 50 jours additionnels en cas de non-paiement). Il n'en sera informé que le 9 février 1917 ; inquiet de la portée de ce jugement et de la suite à lui donner, il sera rassuré par l'avocat Bribosia, consulté par sa fille Hélène.

De retour à Hasselt le 16 novembre, Fernand Golenvaux retrouve les condamnés à mort. Dubois n'a pas parlé. À ses compagnons de cellule, il dit à la veille de son exécution : *Quand la guerre sera finie et que vous serez libérés, vous me le promettez sur l'honneur, vous irez voir M. Buyl, et vous lui demanderez de prendre l'engagement qu'il s'occupera de l'avenir de ma petite fille : c'est tout ce que je demande de lui en récompense de mon mutisme.* Le lendemain matin, on entend la salve fatale, dans la caserne d'infanterie de Herkenrode à Hasselt.

Le lundi 27 novembre à l'aube, le condamné part pour la prison de Rheinbach²¹, accompagné du gardien Wilhelm. Il rassure les siens dans un dernier courrier. Il ne manque de rien et il regrette Hasselt : *mon dernier séjour a été très agréable et c'est vraiment avec peine que je quitte ma prison.* Quelques jours plus tard, une autre affaire d'espionnage, l'affaire Auguste Javaux, fait suite à la précédente devant le conseil de guerre de Hasselt. Les accusés ont moins de chance : sur dix

21 Rheinbach est situé au sud de Cologne, non loin donc de la frontière belge. La prison de Rheinbach, qui existe encore aujourd'hui, est alors un important bâtiment pénitentiaire cellulaire, bâti en étoile, avec quatre étages de cellules superposées rayonnant en étoile. Curieusement, Rheinbach fut occupé durant la Seconde Guerre mondiale par un détachement namurois du 16^e bataillon de fusiliers attaché à la 1^e armée américaine du général Hodges.

condamnés à mort, seule une femme est graciée. Une protestation violente du comité des avocats, à la suite de ce procès, vaut à Me Bonnevie d'être condamné à une amende de 5000 marks.



Après la guerre, les fusillés civils de Hasselt furent exhumés et reçurent les honneurs militaires : un cortège suivi d'une foule nombreuse mena les cercueils, couverts de fleurs et portés sur des affûts de canon, jusqu'à l'église Saint-Quentin, pour des funérailles solennelles. Les Namurois Jean Massart et Auguste Cosse étaient du nombre ; leurs noms figurent sur la plaque commémorative fixée au mur de la Maastrichterstraat, aux côtés de ceux d'Élisabeth Albert, Céleste Balthasart, Arnould De Munck, Léon Desmottes, Michel Duchamps, Edmond Honoré, Auguste Javaux, Henri Kusters, Amand Miguet, Jean Segers, Lieven Van Hoffelen et Célestin Wauters.

L'exhumation des fusillés de Hasselt.



Les funérailles des fusillés de Hasselt.

La correspondance d'un prisonnier.

Dans l'adversité, le détenu peut heureusement compter sur le réconfort de sa famille et de ses amis. Un très abondant échange épistolaire (plus de 600 lettres et cartes) a été pieusement conservé, rangé par ordre chronologique dans deux imposants classeurs. Son intérêt est relativement limité, notamment parce que la correspondance est surveillée : aucun courrier n'entre ni ne sort de la prison sans le cachet rouge « Geprüft », et parfois, rarement, des passages sont rendus illisibles par la censure. On n'y trouve pas un mot sur les faits ou le procès. Il n'est pas inutile cependant d'y jeter un coup d'œil pour mieux saisir la personnalité du prisonnier, les conditions de sa détention, et pour avoir parfois quelques regards inédits sur ce Namur « à l'heure allemande ».

Le prisonnier a le droit d'écrire deux lettres et quatre cartes par mois : il n'y manque pas, usant du papier à lettres ou des cartes postales de l'administration pénitentiaire. Son écriture est agréable, parfois même calligraphiée, l'orthographe irréprochable, ce qui n'est pas toujours le cas de ses correspondants. Comme l'acheminement du courrier est erratique, il s'organise, en homme pratique qu'il est : chaque envoi sera numéroté pour en vérifier la bonne arrivée et éviter les inutiles répétitions. Il est même à cet égard plutôt directif : *quand je dis « faites ceci ou cela », indique-t-il à ses proches, ne me demandez pas d'inutiles explications*. La perte de lettres, et surtout de colis, sera un souci constant. Le 18 novembre 1917, il s'en plaindra même au commandant de la prison, faisant valoir son âge (51 ans), sa santé ébranlée et sa qualité de député et bourgmestre.

La grande affaire de cette correspondance, surtout au début de la captivité, c'est bien celle des colis qui lui sont adressés, du détail de leur contenu et de leur acheminement. Si les prisonniers ne sont autorisés à n'en recevoir que deux par mois, de cinq kilos chacun maximum, la limite ne vise pas les envois par la Suisse : la famille profitera donc de cette possibilité. Même l'évêque de Namur envoie des subsistances au ci-devant bourgmestre : en décembre 1917, Mgr Heylen lui adresse un colis financé grâce aux 25 000 F. que le pape lui a alloués à l'intention des prisonniers du diocèse. Nous connaissons ainsi tout des goûts et besoins du prisonnier, comme de ses embarras : pas besoin de sel et de moutarde, il en est bien pourvu ; par contre, il demande qu'on lui fasse fabriquer un costume, ainsi qu'un petit veston d'intérieur (modèle chasseur ou autre) en toile ou en très léger, les deux avec poche extérieure...

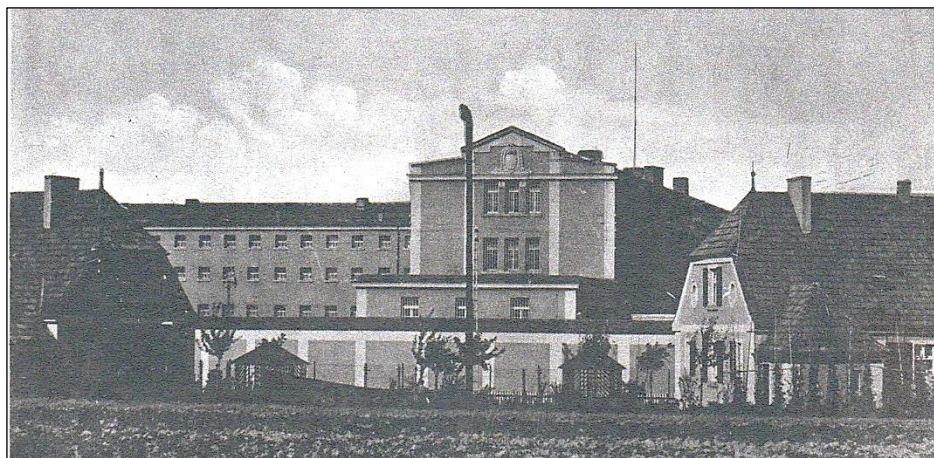
Avant d'en venir aux thèmes principaux de ces échanges, notons qu'inévitablement, la météorologie y est un sujet récurrent, moins cependant que la santé des correspondants ; le moindre rhume est commenté, chacun voulant naturellement rassurer l'autre sur sa situation. L'intérêt des propos varie d'un correspondant à l'autre : si les cartes postales des fils du prisonnier sont souvent convenues, sa fille Hélène est plus diserte et surtout plus vivante dans l'écriture ; elle conte des anecdotes et fait davantage part de ses sentiments. La correspondance est de part et d'autre empreinte d'une grande piété : on prie beaucoup chez les Golenvaux, il est question de moult œuvres pieuses soutenues par l'un ou l'autre, et manifestement, la religion est un véritable secours pour le prisonnier et les siens. Il a d'autres correspondants que ses proches. Le plus fidèle est le baron Cartuyvels de Collaert, qui le soutient amicalement et l'informe du

détail de la vie publique ou religieuse namuroise. Un autre ami mélomane l'entretient quelquefois de ses émotions musicales ou du répertoire leur chère Concorde. On note aussi quelques courriers, plus rares et convenus, de l'un ou l'autre confrère avocat.

La vie en prison.

Fernand Golenvaux va rester incarcéré à Rheinbach dix-huit mois et demi, avant d'être transféré à la prison de Vilvorde jusqu'à la fin de la guerre. Dans son discours à la Chambre, il décrira ainsi le lieu de sa déportation :

Pas un camp de prisonniers, mais une maison de force. Songez un peu à ces interminables mois passés en cellule avec une heure de promenade quotidienne en file, à un mètre de distance l'un de l'autre ; songez à la brutalité de certains gardiens, à la promiscuité avec les criminels de droit commun, au supplice des longues heures d'isolement et d'obscurité, à la privation fréquente d'une correspondance consolatrice ! La faim qui nous étreignit longtemps, cette terrible faim qui débilitait les plus résistants ! Je me rappelle ces malheureux dérobant les feuilles de légumes dans les cours et venant nous supplier de leur remettre la tête et les arêtes du hareng, que parfois nous recevions, pour assouvir leur fringale. Nos colis de vivres étaient parcimonieusement autorisés au nombre de deux par mois. Mais, tandis que de pauvres gens au pays les adressaient aux leurs, souvent au prix des plus grandes privations, ils n'arrivaient qu'en faible partie, généralement mutilés ou bonteusement pillés. Je le proclamais à mon retour et j'aime à le redire : c'est l'envoi régulier des biscuits organisé par notre gouvernement et auquel les exigences allemandes mirent tant d'obstacles qui nous sauva la vie et nous fit à tous comprendre la sainte valeur d'un morceau de pain.



La prison de Rheinbach en 1914 (carte postale).

Comme on le verra dans sa correspondance, et même si celle-ci devait être rassurante pour les siens, ce tableau dramatique doit être nuancé, en ce qui concerne le narrateur du moins : il a les moyens de faire venir ses repas d'un hôtel voisin, et il engraisse même en prison ! Inquiète des conditions de détention de son époux, Julianne Golenvaux s'enquiert immédiatement de la possibilité de

faire venir ses repas de l'extérieur, lui promet des livres et l'envoi de *l'Ami de l'Ordre*. De son côté, dès qu'il le peut, le prisonnier rassure les siens : il s'habitue à la prison, va s'abonner au *Bruxellois*, seul journal autorisé dans un premier temps. Il est en effet autorisé à recevoir ses repas d'un hôtel voisin : *Le manger de l'hôtel que j'ai reçu comprend tous les repas du jour : déjeuner du matin, dîner (potage, un peu de viande ou de poisson, pommes de terre, légumes, un gobelet de vin blanc), goûter à 4 heures et souper (tartine au fromage et soupe grasse). C'est un supplément appréciable*, écrit-il. L'ordinaire de la prison est moins faste, mais compte quand même cinq repas, dont le pain noir et la soupe sont la base. Ce double approvisionnement fait que le prisonnier prendra peu à peu une dizaine de kilos, rattrapant et dépassant son poids normal ; le verdict régulier de la balance, qu'il rapporte précisément dans ses courriers est sans appel. *Je suis à la noce !* écrit-il à sa femme le 2 avril 1917. *Je viens de dîner royalement en ajoutant à ma soupe aux raves une portion d'excellente langue de bœuf suisse et en buvant un verre de coco à votre santé à tous*. Il donne ses instructions sur la marque de biscottes suisses à lui envoyer, mais a quelque crainte de voir les siens se priver pour lui et précise : *J'ai appris que tout devient d'une cherté inouïe en Belgique. Ne vous privez pas pour moi et, s'il le faut, supprimez les colis*. Les siens n'en font rien, de sorte qu'il écrit le 24 février 1918 : *Je pèse maintenant 78 ; si cela continue, je devrai faire une cure de maigreur. Mon appétit est excellent et je fais grand honneur à la nourriture que je reçois de l'hôtel qui est meilleure et plus copieuse que l'an dernier*. Le prisonnier n'a cependant droit qu'à trois cigares par semaine : ce grand fumeur avoue que c'est là sa principale privation.

Pour payer ces précieux extra, 90 à 100 marks par mois sont nécessaires. L'acheminement des fonds ne semble pas poser de problèmes. Après quelques mois, il demande que son mandat mensuel soit porté à 120 marks, et profite de la libération du vicaire de Charneux, un compagnon de captivité, pour rassurer l'évêque de Namur sur ses conditions de détention et le faire veiller à ces détails domestiques : *Il m'a demandé aussi*, écrit l'ecclésiastique, *de faire savoir qu'il fallait majorer, augmenter un peu plus l'envoi d'argent mensuel ; cet argent est déposé à la caisse et sert à payer la nourriture de l'hôtel, la lessive, les trois cigares par semaine et d'autres achats faits officiellement*. Autre courrier un peu surprenant, adressé le 14 avril 1918 au premier ministre de Broqueville, alors au Havre : il se plaint auprès de lui des détournements de colis et se félicite de la qualité des biscuits. *L'air de Rheinbach*, le rassure-t-il, *est excessivement pur et, malgré tout, je vais bien de corps et d'esprit...*

Fernand Golenvaux dispose d'une cellule individuelle, qu'il conservera pendant toute sa détention à Rheinbach. Elle est bien éclairée, chauffée à la vapeur et le lit, dit-il, est excellent. Avec le retour du froid, la température baisse cependant jusqu'à 13° dans la cellule avant que l'on ne rallume la chaufferie, le 21 octobre 1917. Le prisonnier ne s'en plaint pas, car il est bien couvert, mais il souffre davantage de l'obscurité prolongée. Il décore la geôle à sa guise avec des souvenirs de famille, les cartes du théâtre de la guerre et des cartes postales artistiques achetées à la librairie de la prison. *Ma chartreuse m'est devenue presque agréable*, écrit-il le 8 avril 1917. *Les journées me semblent même trop courtes. Nous avons la diversité qu'apportent les soins du ménage, les repas, la promenade, le barbier, l'appel au magasin, les achats à l'économat et à la librairie, la visite hebdomadaire qui m'a été permise et en outre les offices ; et même, le mercredi et le samedi soir, la chorale des prisonniers chante avant le coucher deux « lieder » allemands souvent très beaux. Les gardiens et les calfats (prisonniers*

qui font le service) sont très bien à mon égard. Plus tard, il détaille à sa femme le réaménagement de sa chambrette : J'ai placé tout, tout près de la place où je me tiens pour lire et travailler, le portrait de la chère femme qui, rondelette et boulotte, me fixer avec tendresse et me surveille toute la journée ; le regard de ses yeux luisants me suit partout quand je me déplace.

À Rheinbach, on se lève à 6 heures du matin pour se coucher le soir à 7 heures du soir ; une promenade d'une heure est prévue l'après-midi dans la grande cour et les prisonniers peuvent assister à la messe le dimanche. Noël est fêté à la prison, avec sapins, chants et distribution de friandises. Une bonne bibliothèque a été constituée par l'aumônier, avec le concours d'œuvres belges de bienfaisance. Le prisonnier commente ses lectures : les fascicules du *Correspondant*, de la *Revue hebdomadaire* et de *Je sais tout* ; il lit et médite les *Pensées* de Pascal, qui l'enthousiasment et étudie l'*Histoire de Belgique* de Pirenne. Non sans mal, nécessité faisant loi, il se met même à la couture ! Après un an de cette captivité monotone mais point trop pénible, il peut rassurer les siens (25 novembre 1917) : *Je suis forcé d'avouer que le temps s'écoule pour moi plus rapidement que vous ne pourriez le croire. Le Bon Dieu me donne des grâces d'état et je l'en remercie. Ma santé est bonne ; au pesage de cette semaine, j'ai constaté que j'avais encore grossi et que j'atteins 72 kilos 1/2. Un mois plus tard, il notera un poids de 75 kilos sans vêtements, et il aura pris encore trois kilos à son départ de Rheinbach.*

Dès début décembre 1917, il est question d'un transfert à Vilvorde : *espérons ce bonheur !* écrit le prisonnier ; les choses tardent cependant, et quand il apprend que son transfert pour Vilvorde est enfin prévu pour fin mai 1918, il dit redouter ce changement. Ce n'est finalement que le 9 juin au soir qu'il annonce à sa famille qu'il partira le lendemain matin, non sans un serrement de cœur : *Je ne quitte pas sans regrets ma petite cellule 494 où depuis bientôt seize mois j'ai tant souffert, prié et songé à vous tous. Je pars cependant le cœur joyeux et le cœur content même comme tous ; car depuis quelques semaines le régime, par suite de diverses circonstances est redevenu très strict et très dur.* Connaissant l'irrégularité de la poste, il demande à une dame croisée à la gare de confirmer à sa famille que le *député bourgmestre de Namur* est bien arrivé le 11 juin, ce qu'elle fait immédiatement. La première lettre envoyée de la prison centrale de Vilvorde le 29 juin le montre surtout préoccupé des restrictions dans les vêtements et objets personnels. Les courriers qu'il envoie sont désormais peu lisibles, mal écrits au crayon sur du mauvais papier : ils témoignent de soucis pratiques, envoi de colis et de vêtements. Plus tard, il résumera sa nouvelle situation dans son discours à la Chambre : *nous fûmes ramenés alors à Vilvorde, dans les bâtiments de la Correction, où nous eûmes pour nos cinq derniers mois de captivité meilleure nourriture, mais une situation hygiénique déplorable.* Le régime semble cependant s'améliorer, jusqu'à une dernière lettre datée du 29 octobre 1918 : *les cellules sont ouvertes une partie de la journée ; nous pouvons fumer et la discipline n'est plus du tout sévère.* On ne sait rien de la libération du prisonnier deux semaines plus tard, et des retrouvailles avec les siens...



Fernand, ange et démon (caricatures de son fils Albert).

Une famille privée de père.

Quand il est arrêté et déporté, Fernand Golenvaux laisse derrière lui une famille nombreuse, cinq jeunes gens d'un âge où l'éducation et les choix de vie sont déterminants. De sa prison, il suit de près la vie des siens, les conseille, les encourage, les réprimande parfois. C'est là un souci d'autant plus grand pour lui que sa femme Julienne est de santé fragile. Tous les courriers se veulent rassurants à cet égard, trop peut-être pour être crédibles, d'autant que l'on lit incidemment que monter un escalier est pour elle un calvaire. Madame Golenvaux ne se plaint jamais dans les lettres qu'elle envoie à son mari, plus réservées d'ailleurs que les siennes et se concluant invariablement par l'envoi de mille baisers ; lettres plus rares aussi que celles de sa fille. Le chanoine Dom Gérard, dresse au prisonnier ce portrait des deux femmes de la maison : *Le 14 mai (1918) j'ai retrouvé rue Lucien Namèche la vraie femme forte de l'évangile, admirable de courage et de confiance. Mme Golenvaux rentrait de Lustin avec toute l'apparence d'une excellente santé. Hélène est digne en tous points de ses chers parents. À Namur on a entendu partout l'éloge de cette douce et vaillante jeune fille qui fait preuve d'un jugement si précoce et d'un sang froid si viril dans les pénibles circonstances où elle s'est trouvée.* Hélène, qui fête ses 22 ans le 12 mai 1918, est en effet une personnalité attachante ; ses lettres sont plaisantes, bien écrites. Elle raconte sa vie quotidienne, parle des cours qu'elle suit, n'est jamais avare d'anecdotes. On devine l'attachement particulier que son père a pour elle ; cette fille qu'il nomme *cette enfant chérie entre tous les miens* lui manque particulièrement. Le regret de ne pouvoir partager avec elle la paisible vie de famille lui arrache ces mots émouvants : *Dieu a voulu qu'en cette vallée de larmes, je sois privé de ce que je considérais comme une joie supraterrrestre. Puisse-t-il me laisser au moins quelques miettes du festin que j'entrevois alors. Je songe à elle toujours, toujours...*

Les fils écrivent, certains plus volontiers que d'autres sans doute : on devine

parfois dans certains courriers formatés le rappel à l'ordre. Albert étudie l'architecture et entretient volontiers son père de ses progrès et réalisations ; celui-ci est cependant mécontent de le voir abandonner bientôt la décoration. Doué pour le dessin – comme en témoignent les caricatures faites de son père – Albert est aussi de santé fragile, touché notamment d'une pleurésie qui le retient au lit. Il mourra d'ailleurs prématurément de la tuberculose.

Fin avril 1917, le détenu de Rheinbach apprend un secret que lui a caché sa famille depuis janvier : Jean a été arrêté et emprisonné à Saint-Gilles. Les archives familiales ne gardent que le brouillon de l'émouvant courrier du père, qui découvre que son fils est prisonnier comme lui : *Ainsi donc notre brave garçon a pris de lui-même une grande résolution qui fait honneur à son énergie et à son vaillant cœur. Malgré le chagrin que me cause son incarcération et son exil jusqu'à la fin de la guerre, je ne puis m'empêcher d'éprouver un sentiment de fierté et, Dieu me pardonne, d'orgueil paternel. J'admire ce fils bien-aimé et je lui suis reconnaissant de ce qu'il a voulu suivre, sans s'inquiéter d'aucune autre considération, le chemin qu'en toute liberté il a estimé être celui du Devoir.* Le chrétien qu'il est entame aussitôt une neuvaine à son attention. On parle de tenter une démarche pour réunir le père et le fils, mais Me Bonnevie le déconseille, craignant que les conditions de détention soient plus mauvaises. Longtemps, ils n'ont des nouvelles l'un de l'autre que par la famille, car les prisonniers ne peuvent communiquer directement ; la première lettre que Fernand Golenvaux recevra de son fils sera datée du 15 mai 1918. Une carte de Pierre, datée du 3 juin 1917, se veut cependant rassurante sur la situation de son frère : *Il se porte d'ailleurs dit-il admirablement bien et ne souffre pas le moins du monde du manque de nourriture et au contraire il est si bien soigné qu'il nous demande de ne pas lui envoyer de paquets en grande quantité. Deux par mois lui suffisent. Il engraisse d'ailleurs.* Quatre mois plus tard : *Jean grossit hors de proportion.* Toujours ce rassurant argument de la balance, en un temps où l'on craint la faim... En mars 1918, on apprend que Jean est détenu à Diest, dans *un camp de jeunes gens de bonne famille, un camp d'étudiants, parfait au point de vue religieux*, au dire de sa sœur Hélène. Cette piété est partagée par le jeune prisonnier, qui trouvera bientôt très pénible d'être privé de son directeur de conscience.

Le jeune Pierre Golenvaux est quant à lui élève au Collège Notre-Dame de la Paix. Il y est nommé président de Saint-Vincent de Paul, ce qui emplit son père de fierté. Il est très engagé aussi dans les mouvements de jeunesse, formant notamment un patronage dont il entretient son père. Pendant les vacances, il travaille à l'orphelinat d'Yvoir : *il y a là des enfants abandonnés par leurs parents, ou bien des enfants retirés à des parents indignes, à des parents alcooliques, il y en a même assez bien qui sont mis là par le juge des enfants. Tu comprends à quelle sorte de milieu on a affaire et combien il y a de vices dans cette troupe d'enfants délaissés et souvent anormaux.* Le 9 mai 1918, Julianne Golenvaux apprend à son mari que Pierre est décidé à entrer au noviciat des jésuites ; c'est pour elle un véritable cas de conscience, car il est encore très jeune et sa santé est aussi délicate ; elle assure son mari qu'en tout état de cause, elle se soumettra à sa décision. Celui-ci refuse de donner son accord : *il en est fort déçu*, écrit alors la mère à son mari, *bien que je lui avais dit plus de 10 fois de ne pas se faire d'illusions, que j'étais persuadée que tu refuserais (...)* Pierre n'est pas un garçon agréable : *il est sombre, ne parle pas, ne raconte rien, même de ses parties de plaisir et ne rit jamais. Son surnom au collège est : le penseur.*

Le cadet Jules, qui n'a encore que quinze ans en mai 1918, est le gamin turbulent, voire le cancre de la famille. Il est aussi élève au Collège, mais s'il joue avec succès *Les Fourberies de Scapin* dans la troupe de l'école, il s'y distingue surtout par ses mauvais tours et ses bulletins calamiteux. Les remontrances épistolaires n'ont guère d'effet : il fait l'école buissonnière et cache son mauvais bulletin. Son père lui reproche aussi ses mauvaises fréquentations : *comment ne cherche-t-il pas une compagnie plus distinguée ? Je ne comprends pas ce travers qu'il a et qui rend un homme vulgaire* (26 août 1917). Plus tard, il s'étonne : *N'a-t-il pas devant lui les exemples de son frère Jean si bon et si honnête et celui aussi de notre cher Pierre qui a eu le courage et la volonté de secouer d'un coup le fardeau de ses défauts ?* Un dernier incident décide sa mère à envoyer Jules en pension à Dinant. Le garçon adresse alors à son père cette confession étonnante : *Je ne sais pas si on t'a renseigné exactement sur le crime que j'avais commis pour qu'on m'envoie en pension : je me suis laissé entraîner par de faux amis à fréquenter des pâtisseries puis des salons de consommation, et, pour en avoir l'argent, ils m'ont entraîné à faire du commerce. Voilà exactement et pleinement tout ce que j'ai fait et ce dont j'ose encore, vu ta bonté, te demander pardon, pardon qui sera sûrement mérité par l'exécution et la réalisation de mes bonnes intentions. Ton fils indigne qui espère, promet, pleure et prie... et t'embrasse mille fois* (27 septembre 1918). Le 29 octobre, le père, touché, pardonne tout à son cadet et lui envoie ses meilleures bénédictions...

La correspondance familiale va bien sûr au-delà des soucis éducatifs. Le *pater familias* est informé des décès qui touchent les connaissances, morts à la guerre ou naturelles, du détail des fêtes, des offices et des homélies entendus, ou même du détail des friandises apportées à une vieille tante pour sa fête. Parfois, les échanges se font plus pratiques. Faute de laine, il faut bourrer les matelas de vieux papier, mais le maître de maison s'inquiète de ce qu'on sacrifiera à cette fin : il indique qu'il faut utiliser les *Annales et Documents parlementaires* antérieurs au 1^{er} octobre 1913 ! *Évitez poussières et microbes !* recommande-t-il. Le 28 mai 1918, sa femme l'informe et le rassure sur les petites affaires de la maison : *Nous avons grand soin de la pendule de ton bureau, de tes livres, cigares, etc. Valentine Fisette va donner une audition à Namur et m'a demandé notre piano à prêter. On en aura grand soin. On doit se rendre de petits services ainsi. L'autre jour on m'avait demandé ta buse à prêter mais elle était trop large. La layette de nos enfants va servir pour un enfant d'Émilie A. On m'a fait des offres très alléchantes pour avoir ton panama mais je ne l'ai pas donné. Une vieille ombrelle à moi va garnir la robe d'Hélène. On devient très ingénieux.*

De sa prison, Fernand Golenvaux veille aussi aux affaires de la famille, donne ainsi son accord à la vente d'un immeuble à Heuvy au nom d'une société familiale, puis à celle d'un terrain. L'entreprise de produits sanitaires et de plomberie ne souffre pas de la guerre, même si elle a du mal à s'approvisionner. Un collaborateur le rassure, de même que son fils Pierre : *Le magasin marche très bien : les employés sont contents ; cependant les stocks diminuent de plus en plus et on n'oserait ni saurait le reconstituer. Les prix de vente ayant augmenté, les bénéfices se sont faits de plus en plus grands.* À distance, il tente de répondre de mémoire à des questions techniques, s'intéresse aux approvisionnements. Il intervient même dans la gestion du personnel et demande d'accorder une gratification de 100 francs aux ouvriers *au prorata des salaires en 1916 et en favorisant les plus méritants au gré de mes collaborateurs* (lettre du 22 avril 1917) ; on remarquera qu'au cours officiel, 100 francs correspondent à 80 marks, à comparer avec les 120 marks par mois qu'il se

fait envoyer pour ses frais de cantine. Quand un incendie détruit complètement la toiture de l'atelier d'ébénisterie familial, rue du Président, il s'assure de l'intervention de l'assurance et demande même de faire vérifier par son avocat les conditions de la police.

Nouvelles de la vie à Namur.

Clôturons le survol de cette volumineuse correspondance par l'aperçu qu'elle donne de la vie namuroise. En ville, la grande affaire de l'hiver 1916-1917, c'est une vague de froid exceptionnelle, qui n'a pas que des désavantages. La tante Adélaïde, de La Plante, qui avoue avoir perdu 22 kilos depuis le début de la guerre, écrit le 9 mars 1917 : *D'abord parlons des grands froids qui ont sévi ici et ont fermé la Meuse, à la grande joie de la jeunesse qui patinait du côté de Velaine du matin au soir. Au lieu d'un passage d'eau en barque, c'était un sentier formé dans la glace qui amenait les patineurs du côté de Jambes où la Meuse était comme un miroir, 45 centimètres d'épaisseur de la glace, tandis que de notre côté on eût dit des vagues congelées. C'était tout à fait l'aspect des glaciers suisses, avec des séracs, des crevasses, des ondulations de 70 centimètres de hauteur. La débâcle a été magnifique. Il passait vis-à-vis de chez nous des icebergs de 25 à 30 mètres de hauteur et les chocs de ces glaces étaient impressionnants : un vrai bruit de danses macabres. Hélène en profite pour apprendre à patiner.*

Les restrictions se font cependant éprouver ; le manque de beurre et les coupures de gaz semblent surtout cruellement ressentis. Bien des courriers commentent les traces que la pénurie laisse au physique des hommes, tel celui du cousin Georges (21 octobre 1917) : *Le brave curé de St Jean qui est le confesseur de tante et le mien, nous parle bien souvent de toi. Mais il me semble que la guerre l'a bien vieilli. D'ailleurs, tout le monde vieillit par ces temps malheureux. On ne reconnaît pas les gens, après deux ou trois ans et eux en disent autant de nous. Tante a maigri, jusqu'ici de 28 kilos et moi de douze.* Hélène (21 juin 1917) se veut cependant rassurante : *Les plats sont moins fins et coûtent plus cher, mais sont tout aussi copieux et nourrissants.*

Sans doute les différentes classes sociales traversent-elles la guerre de façon différente et un courrier de Pierre Golenvaux à son père, daté du 4 novembre 1917, est assez éloquent à cet égard : *Imagine-toi la bonne ville de Namur telle que tu l'as quittée : elle est exactement la même, non seulement au point de vue matériel, mais aussi la même pour le train-train journalier des habitants. Pour le ravitaillement, tout va encore très bien : on trouve de tout, parfois en y mettant le prix, dame ! Ce que fournit la commission de ravitaillement est à peu près nul : on ne peut pas compter dessus. L'hiver, tout de même, s'annonce comme devant être dur ! Espérons qu'avec de l'argent, on trouvera encore de quoi se bien nourrir ! Heureusement que nous avons nos actions du Canada parfaitement en règle et qu'elles nous assurent toujours de quoi nous tirer d'affaire si nous sommes à court d'argent ! Pour le chauffage, cela va bien aussi : on trouve du charbon dans les prix forts naturellement (entre 90 et 115 frs ici). À Bruxelles l'hiver dernier, il a atteint jusqu'à 2 et 300 frs. Nous avons notre provision à peu près complète : néanmoins, nous n'allumons pas encore le chauffage central, car si l'hiver est aussi rude et aussi long que le précédent, nous ne pourrions pas suffire (...) Comme tu le vois, tout marche normalement : il n'y a que pour l'éclairage que nous sommes rationnés, et encore on s'en tire facilement. On a pour le gaz, par mois, 30 m³ + la moitié de ce que l'on a consommé de surplus le mois correspondant de l'année précédente ; pour l'électricité 20 kilowatts + la moitié de ce que l'on a consommé etc. etc. C'est un arrêté du*

gouverneur général qui a motivé cela : sinon ici à Namur nous nous en tirons très bien. Ce message est nuancé par des nouvelles du même, le 1^{er} juillet suivant : En ville ici, rien de neuf : des canards circulent en quantités fantastiques, beaucoup de gens sont surexcités par l'annonce prochaine de la paix, mais attendons ! Tu reçois maintenant l'Ami de l'Ordre, tu dois donc connaître les nouvelles particulières de la ville. Cela ne marche pas trop bien, pour les pauvres, la vie est dure, très dure ! En y mettant le prix on trouve de tout sans doute, mais des pauvres gens qui ne reçoivent pour ainsi dire rien au ravitaillement et qui ne peuvent acheter ni viande ni légumes à cause du prix ont certainement beaucoup de difficultés pour vivre. En janvier 1917, tous les ustensiles en bronze, laiton et étain sont réquisitionnés. L'occupant procède même à des perquisitions dans les maisons et les ateliers. En avril 1918, même chez les Golenvaux, le bois vient à manquer ; on envisage de brûler les anciens moules qui sont aux tanneries, et l'on interroge le père sur ce qui peut être sacrifié sans dommage.

Guerre ou pas, les mois apportent leur lot de mauvaises nouvelles, car la mort frappe plus ou moins près. Fernand Golenvaux est spécialement touché par la disparition de deux hommes. Le 15 mars 1918, son vieil ami, le notaire Jules Hamoir, meurt subitement ; c'est celui-là même qui l'a remplacé dans ses fonctions maïorales à son arrestation. Il l'apprend par le journal avant d'en être informé par courrier : *J'en suis terrifié et si peiné que je ne peux m'en remettre*, écrit-il. Neuf places sont ainsi vacantes au Conseil communal. Le mois suivant, disparaît un autre Namurois immortalisé par le nom d'une rue, un jeune homme d'une famille proche, c'est le sergent Georges Attout, tué au front le 18 avril 1918 : *J'en ai été bouleversé comme si c'était un des miens*, confie-t-il alors.

Dans les rues, les bœufs remplacent progressivement les chevaux pour tirer tombereaux et charrettes. On apprend qu'en septembre 1917, les travaux de déblaiement de la Grand Place sont terminés ; tous les matériaux récupérables ont été triés et rangés. Le vieux pont de Sambre, qui relie la place Kegeljan à la Grand Place, est rehaussé de 60 cm ; les travaux, presque terminé en août 17, changent l'aspect du paysage.

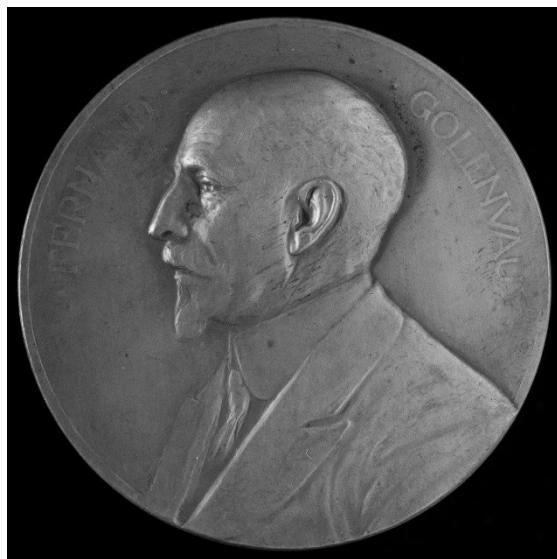
Malgré la dureté des temps, le tourisme mosan reste prospère : les trains pour Lustin et Profondeville sont, paraît-il, bondés et les hôtels complets. La vie de la bourgeoisie namuroise semble suivre un cours assez tranquille. Les entrepreneurs de la chambre syndicale tiennent leur banquet et espèrent revoir y bientôt leur collègue Golenvaux. Ils peuvent compter sur une nouvelle succursale du Crédit anversois, qui ouvre rue de Bruxelles à côté de l'hôtel de Ville (lettre du 5 septembre 1917). On commente la vie mondaine, comme les visites du marquis de Villalobar, qui passe souvent à Namur pour se rendre à Dave ou à Franc-Waret, châteaux sur les grilles desquels flotte le drapeau espagnol ; on le voit aussi à Arville. Des expositions de peinture et sculpture sont organisées, de même que des concerts. En novembre 1917, un ami mélomane décrit par le détail à l'intention du prisonnier les vives impressions que lui a laissées un concert hors du commun voué à Wagner, concert donné en présence de Cosima Wagner dont nous n'avons pas trouvé d'autre trace : avec enthousiasme, il signale que 1344 places ont été vendues à un prix unique de 32 f. 50.

Quant aux nouvelles de la vie politique, l'exilé est sans doute mieux informé par la presse que par les courriers des siens, qui se contentent de rapporter ponctuellement l'un ou l'autre fait : démission de tous les membres de la

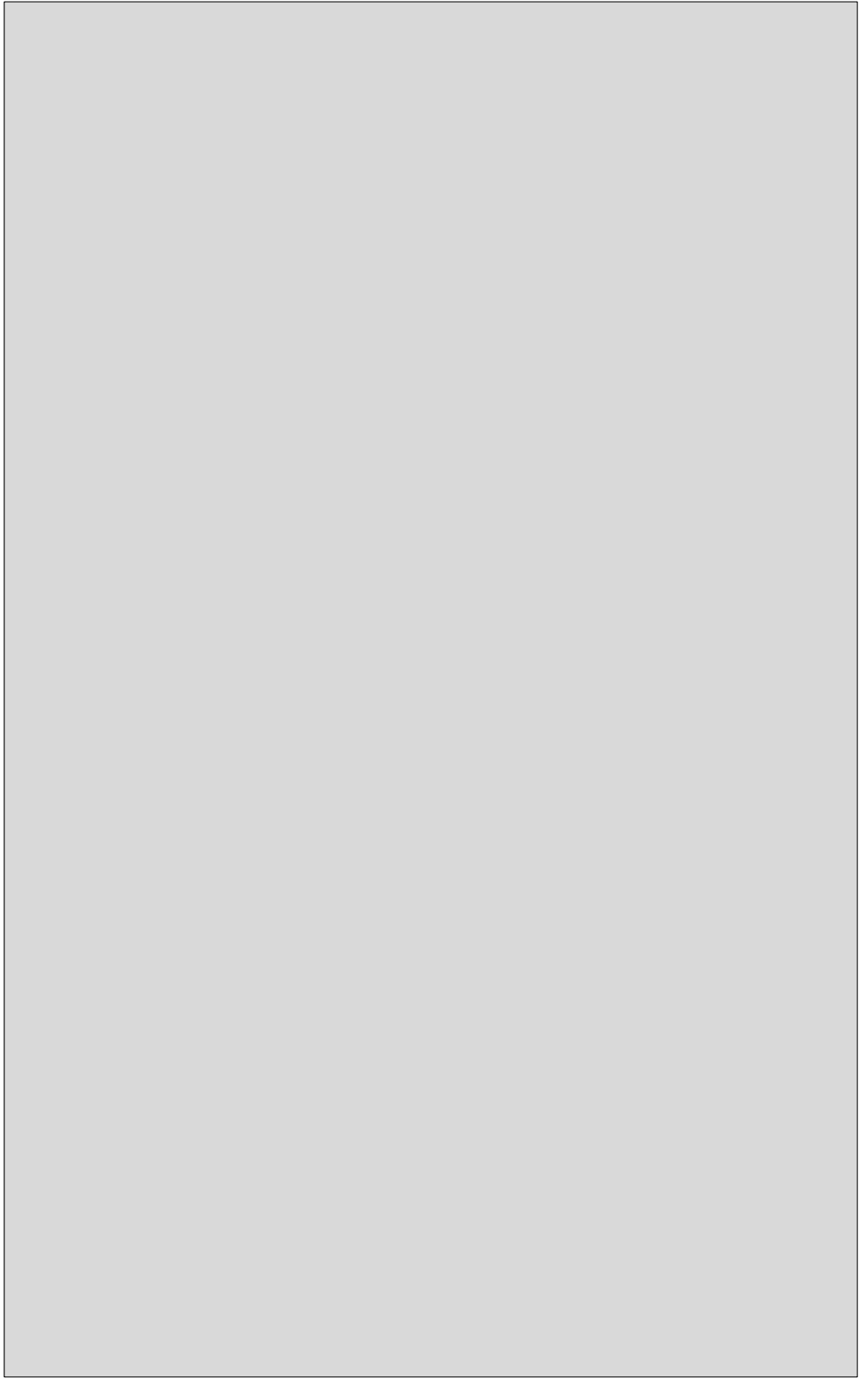
députation De Brabant, longues discussions au conseil communal, sur la soupe aux nécessiteux, interdiction de l'accès au cinéma aux moins de seize ans même accompagnés de leurs parents, restrictions à l'éclairage public et privé, décision d'un emprunt de 4 millions...

La famille Golenvaux s'intéresse de près aux bonnes œuvres. On découvre ainsi l'existence de l'Œuvre de la Suralimentation des Malades pauvres ou l'Œuvre du Tabac des Vieillards ; pour financer cette dernière, des compétitions sportives sont organisées en août 1917 au stade de la citadelle : l'exilé y apprend que le 100 mètres y a été couru en 10 secondes 4/5 (information douteuse si l'on sait que le record du monde était alors de 10,6 secondes) ! Les initiatives du clergé retiennent surtout l'attention, telle celle de l'abbé Pierlot, qui fonde une université populaire pour apprendre les métiers techniques aux enfants ou adultes. La Ville réagit en fondant une école industrielle avec le même programme ; cette traditionnelle opposition entre laïques et religieux amène le 17 novembre 1917 ce commentaire de Pierre Golenvaux : *Les cours se donnent déjà dans les anciens bâtiments, mais on a abattu les vieilles baraques du jardin, le long du Honyoux et on construit là les véritables bâtiments de l'école ; c'est là une grande entreprise, mais quels beaux résultats on peut en attendre. Les cours actuels, forcément restreints d'ailleurs, comprennent tout de même 80 élèves. La Ville comme tu le sais déjà, sans doute, a voté l'établissement d'une école industrielle contre celle de l'abbé Pierlot, mais paraît-il elle est encore loin d'être établie, on cherche le local, le personnel enseignant : c'est tout de même une saleté.* Pour leur part, les pères jésuites abritent dans les villas du Milieu du Monde et leur campagne *un grand nombre d'enfants débiles. Nous entendons leurs cris joyeux et leurs chants*, rapporte le 12 août 1917 un correspondant de La Plante.

Marc RONVAUX



Fernand Golenvaux, médaille de J. Jourdain



Annexe 1 : Note concernant Fernand Golenvaux par la Commission de la reconnaissance nationale²².

Dès le 1^{er} septembre 1914, il entra en rapport avec le service de renseignement de nos armées. Jusqu'à son arrestation, il a prêté son esprit d'organisation, son concours le plus efficace et le plus assidu aux divers organismes qui se succédèrent à Namur et firent appel à son aide. Il parvint à transmettre au Service Belge et aux services alliés les plus précieuses indications sur les agissements, de l'ennemi, ses forces et le mouvement de ses troupes. Il fit dresser de nombreux plans détaillés des travaux de fortification établis par les Allemands sur la position de Namur et les envoya successivement au front. Par sa position, il fut amené à assurer au début de la guerre de nombreuses communications entre les familles de la région et celles de la partie non occupée. Il aida de tout son pouvoir le retour de nombreux soldats et le passage de quantité de jeunes gens à l'armée, le paiement des serviteurs de l'État, l'entretien des femmes d'officiers, de sous-officiers et de soldats. Dénoncé, il fut arrêté le 13 juin 1916, se défendit avec ténacité sans compromettre aucun de ses multiples collaborateurs. Condamné par le Tribunal de guerre de Hasselt à la peine de mort pour haute trahison en temps de guerre, il attendit pendant cinquante jours son exécution. Il vit enfin, grâce à un unanime concours de toutes les influences et des pétitions de la population namuroise, sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Le 27 novembre 1916, il fut mené, pour purger sa peine, à la maison de force de Rheinbach. Il en sortit le 10 juin 1918 pour être transféré avec tous ses compagnons de bague à la maison de force de Vilvorde d'où il fut libéré seulement le 11 novembre 1918.

Annexe 2 : Notes de Camille Joset sur son interrogatoire, adressées le 17 mars 1928 à Fernand Golenvaux.

Mardi 11 juillet 1916, A 5 heures et demie ce matin, on est venu me passer les menottes et, sous la conduite de deux gardiens armés, j'ai été amené à la gare, à travers les rues de la ville que je contemplais pour la première fois depuis mon arrivée à Gross-Streblitz; il y a plus de quatre mois. Il ne s'agissait pas, contrairement à ce que j'avais supposé tout d'abord, de prendre le train. On m'a conduit dans le bureau du chef de gare, où j'ai attendu longtemps sous la surveillance de mes deux accompagnateurs.

Peu après l'arrivée de l'express de Breslau, le chef de gare a introduit dans son bureau un personnage en civil ; d'apparence première assez insignifiant. Après s'être assuré que je ne portais sur moi aucun objet qui put me servir d'arme, ce personnage m'a fait enlever les menottes, a congédié le chef de gare et placé les deux gardiens à l'extérieur pour monter la garde auprès de chacune des deux issues de la pièce où nous nous trouvions.

Ceci réglé, le dit personnage m'a fait asseoir en face de lui, devant une petite table qui nous séparait. Il a sorti de sa valise un volumineux dossier, puis une boîte de cigarettes dont il m'a invité à goûter.

Alors a commencé un interrogatoire, qui m'a paru d'autant plus insolite que ce personnage ne s'est pas présenté, n'a exhibé aucun titre justifiant son intervention, n'était accompagné d'aucun greffier et se bornait, au surplus, non à enregistrer une déposition qu'il faudrait signer, mais à prendre simplement des notes.

Je dois dire que l'impression première que j'avais eue du personnage n'a pas tardé à se dissiper. En l'écoutant, il n'apparaissait plus aussi insignifiant que de prime abord, au contraire ; par exemple

22 La Commission de la Reconnaissance nationale, créée au sein du ministère de l'Intérieur dans l'immédiat après-guerre, avait pour mission de collecter les dossiers de personnes ayant demandé une décoration. Fernand Golenvaux fut fait grand officier de l'Ordre de Léopold. Il reçut aussi des distinctions anglaise et française, et fut nommé à Namur sous-lieutenant honoraire du 13^e de ligne (régiment où François Bovesse n'était que sergent !)

fort infatué de sa personne.

Comme il s'est contredit, je ne sais s'il est le chef du service de contre-espionnage allemand en Belgique, ou l'auditeur militaire allemand de Hasselt. Car il a affirmé, à une demi-heure d'intervalle, être l'un, puis l'autre.

Bref, on a découvert en Belgique, paraît-il, une bande d'espions formidablement organisée. Cette fois, le gouvernement général est convaincu qu'il tient tous les fils du réseau de l'espionnage interallié dans les pays occupés, lequel avait pu se reconstituer et fonctionner depuis deux ans, après chaque coup de filet de la police allemande, parce qu'on n'arrêtait jamais que des comparses. À présent, dit avec un orgueil satisfait mon interlocuteur, tous les chefs sont sous les verrous, toute l'organisation est dévoilée au grand jour.

Et il m'expose avec quelle ingéniosité, quel flair, quel succès étourdissant il a procédé lui-même pour arriver à ce résultat inespéré.

Un jour, on est parvenu à mettre la main sur quelqu'un qui, à Bruxelles, était chargé de recevoir, centraliser et transmettre les communications d'espionnage ; on a pu s'emparer ainsi de documents aussi compromettants que décisifs. Le même jour, on arrêtait trois personnes qui venaient apporter des communications de la province à la centrale de réception et d'expédition dont il s'agit. Le lendemain, de même. On avait suivi le conducteur ; il suffisait de remonter la filière pour découvrir à Bruxelles, Manège, Namur, Pépinster et Verviers (je crois même à Bruges), une masse de gens qui s'occupaient d'espionnage au profit de « Sibe » (homme ? organisme ?) en Hollande.

L'organisation était à ce point perfectionnée, me dit cet Allemand, que des nouvelles de transport, mouvement de troupes, etc. aux environs de Bruges, par exemple, étaient communiquées à Maastricht moins de quarante-huit heures après. Mon interlocuteur a dressé un graphique très détaillé montrant les centres et filiales de fonctionnement de cette organisation, les chefs, les collaborateurs, avec indication des attributions de chacun, etc.

À Bruxelles, on a arrêté 6 ou 7 personnes, dont un pharmacien Gilles (?). À Namur, M. l'avocat Golenvaux, qui nie mais qui est accusé formellement par Jean Massard et la femme Massard (appartenant, si je comprends bien, aux Ponts et Chaussées ou à quelque chose de la voirie) et qui affirment avoir « travaillé par ordre et pour compte de M. Golenvaux ». On a arrêté, de même, un architecte, un Dassonville des chemins de fer et d'autres. À Liège, un nommé Jean Sougnex et diverses personnes. À Pépinster, le vicaire, de même, un Sieur Xhrouet, etc. Tout ce monde agissant à l'intervention d'un nommé Lemaire, qui serait en Hollande.

Voilà, du moins, ce que je parviens à discerner et retenir des déclarations, des questions et des interruptions de mon interlocuteur qui, pour le surplus, est fort infatué de lui-même. Il est venu me mettre sur la sellette, parce que j'aurais été en relations d'espionnage avec tous ces gens, dont un certain nombre ont avoué me connaître. Pendant deux heures quarante, ce singulier interrogatoire-monologue s'est poursuivi. Il n'a abouti qu'à un vulgaire procès-verbal de carence puisque, arrêté depuis seize mois déjà, je ne connais rien de toutes ces affaires, cette organisation n'ayant jamais eu de rapports avec la mienne.

Mon interlocuteur s'est fâché, à la fin. Il prétend que je veux sauver M. Golenvaux, que je ne connais d'ailleurs pas : qu'en cela, je suis le complice du Gouverneur Hirschberger de Namur, lequel s'opposait à l'arrestation de M. Golenvaux et a entravé l'enquête autant qu'il a pu ; mais que lui, heureusement, (mon interlocuteur), est suffisamment armé pour déjouer toutes ces manœuvres et avoir la tête de M. Golenvaux, à qui il paraît en vouloir singulièrement.

À 9 ³/₄ H. les gardiens étaient réintroduits ; ils recevaient vains d'avoir à renforcer rigoureusement la surveillance me concernant ; on me remettait les menottes et, à 10h20, j'étais de nouveau dans ma cellule.